

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XVIII. — Articles de bureau, enseignement, vulgarisation.

N° 589.169

1. — ARTICLES DE BUREAU ET MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT.

Perfectionnements aux porte-plume à réservoir.

Société dite : THOMAS DE LA RUE AND COMPANY, LIMITED, résidant en Angleterre.

Demandé le 19 novembre 1924, à 14^h 3^m, à Paris.

Délivré le 17 février 1925. — Publié le 25 mai 1925.

(Demande de brevet déposée en Angleterre le 2 juin 1924. — Déclaration du déposant.)

Cette invention est relative à des perfectionnements aux porte-plume à réservoir du type dans lequel le réservoir à encre est formé d'une gaine en caoutchouc, ou matière similaire, logée dans un tube en vulcanite, ou substance analogue, et dans lequel est monté, avec possibilité de pivoter, sur le tube un levier de commande relié à une barrette de pression à l'aide de laquelle l'air peut être expulsé du réservoir quand on désire emplir le porte-plume.

Les principaux objets de l'invention sont d'éviter l'affaiblissement anormal du tube et d'accroître la force des organes de commande sans augmenter le prix de revient.

Conformément à l'invention, l'axe du levier de commande est placé sur une barrette unique de métal qui est assujettie au tube, de préférence à chaque extrémité d'une fente pratiquée dans ce dernier, le levier de commande étant formé d'un levier double monté, avec possibilité de pivoter, sur la barrette et à cheval sur elle.

Évidemment le levier double peut être formé d'une seule pièce qui est mortaisée pour recevoir la barrette.

De préférence, l'extrémité intérieure du levier porte, articulée à elle, une plaque qui s'engage, avec possibilité de coulisser, sur la barrette de pression.

La barrette peut commodément être assujettie au tube en fendant ou façonnant en fourché chacune de ses extrémités, en ouvrant les deux dents ainsi formées, en introduisant la barrette en position dans la fente du tube, et en fermant les dents de manière qu'elles embrassent la surface interne et la surface externe du tube.

On verra qu'avec une telle construction il n'est pas nécessaire qu'un boîtier métallique reçoive le levier de commande, et que le tube n'est pas affaibli en le creusant pour y loger des bagues métalliques de fixation, tandis qu'en même temps est ménagé, pour le pivot, un appui métallique sur lequel est monté le levier.

L'invention est représentée sur les dessins annexés, dans lesquels :

La figure 1 est une coupe longitudinale.

La figure 2 est un plan de détail de la figure 1.

La figure 3 est un plan de détail semblable avec les organes dans des positions différentes.

La figure 4 est une coupe verticale suivant la ligne 4-4.

La figure 5 est une élévation de détail.

La figure 6 est un plan de la figure 5.

La figure 7 est une élévation de détail en bout.

Prix du fascicule : 2 francs.

La figure 8 est une élévation latérale de la figure 7, et

La figure 9 est un plan de la figure 8.

La figure 10 est une élévation de détail.

5 La figure 11 est un plan de la figure 10, et

La figure 12 est une élévation en bout de la figure 10.

1 est un tube ou enveloppe de porte-plume à réservoir, 2 est une barrette de métal dont
10 les extrémités sont en fourche, comme il est montré sur la figure 5. La barrette 2 est fixée à l'enveloppe 1 en refermant les extrémités de la fourche sur la dite enveloppe, comme il est montré en figure 1. 3 est un levier de com-
15 mande qui est fourchu en double, comme il est montré en figure 7. Le levier de commande 3 est articulé à la barrette 2 en 4, les deux fourches du levier 3 étant à cheval sur la barrette 2, comme il est montré en figure 4.
20 5 est une plaque ayant des rebords 6 tournés vers le haut, pourvus de trous 7 qui forment des appuis pour les extrémités, tournées en dehors, du levier de commande fourchu 3.
8 est une barrette de pression, dont les bords

longitudinaux sont tournés en dedans, de ma- 25
nière à s'engager, avec possibilité de coulisser, sur la plaque 5, voir figure 4. 9 est une gaine en caoutchouc, ou matière analogue, qui forme le réservoir à encre du porte-plume.

RÉSUMÉ.

30

Cette invention consiste en la combinaison d'une barrette en métal, qui est assujettie au tube d'un porte-plume à réservoir du type sus-mentionné, et d'un levier de commande qui est articulé et à cheval sur la barrette en 35
métal. Les extrémités de la barrette en métal peuvent être fendues pour fournir un moyen d'attache avec le tube. De préférence, le levier de commande est fourchu et a ses extrémités tournées en dehors pour s'engager sur une 40
plaque qui est montée, avec possibilité de coulisser, dans une barrette de pression.

Société dite :

THOMAS DE LA RUE AND COMPANY, LIMITED.

Par procuration :

A. MONTEILHET.

